



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 30 novembre 2018

Monsieur le Maire,

Le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 2 juillet 2018 en conseil communautaire.

Par courrier réceptionné le 9 novembre 2018, la communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers ainsi qu'au titre du L151-13 du même code pour la création de STECAL.

La commission s'est réunie le jeudi 29 novembre 2018 pour examiner ce projet, que vous avez présenté, accompagné de Madame Isabelle DEVORSINE, représentant votre bureau d'études GEOGRAM

Après avoir présenté la commune, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers assorti de la recommandation suivante :

- limiter les potentiels de construction en zone N en établissant des conditions similaires à celles de la zone A.

Elle rend également un avis favorable au titre du règlement des zones A et N.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Philippe DESWARTE
Mairie
Place de l'Eglise
77580 PIERRE-LEVEE

**Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur**


Laurent BEDU